



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission aménagement du territoire 7

Procès-verbal de la séance du 29.01.08 à 18h au bureau communal de Grimentz

Présents : Gaby Solioz, Grimentz Simon Crettaz, St-Jean
Jean-Albert Melly, Ayer Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie
Walti Zuber, Chandolin Olivier Zufferey, St-Luc
François Genoud Martine Antonier Tschus, Secrétaire

1. Accueil

Gaby Solioz ouvre cette nouvelle séance de la commission aménagement du territoire et salue les membres présents.

Les tableaux et graphiques ont été envoyés à tous quelques jours auparavant et une version en couleur et remise à chacun.

2. Tableaux et graphiques

L'analyse des graphiques et tableaux est proposée et chacun peut s'exprimer.

Il ressort de la discussion :

- les tableaux et graphiques seront retravaillés pour pouvoir en tirer un maximum d'analyses possibles ; des totaux par colonne doivent notamment être ajoutés.
- il est intéressant de connaître la part de résidences principales dans les m2 construits
- le but est de savoir combien il faut construire de m2 pour faire vivre les entreprises locales. Une comparaison avec les chiffres d'affaires est nécessaire, même si le critère important est celui des m2 construits.
- il ressort à première vue que, de 1992 à 2006 89'402 m2 ont été construits, soit en moyenne par année : 5960 m2 de plancher.
- le chiffre d'affaire des entreprises de la construction s'est élevé à CHF 30 mio par an environ si l'on prend la moyenne de 1999 à 2006
- en comparant les deux chiffres obtenus ci-après, le prix au m2 s'élève à CHF 5'000.-. Si ce chiffre doit être interprété avec précaution, il prouve néanmoins que le calcul est cohérent.

3. Règlement

Il est proposé de laisser la commission de Grimentz avancer sur le document de St-Luc/Chandolin. Il reste deux séances et le document pourra être soumis à la commission Anniviers pour discussion.

Dans l'intervalle, il est proposé que la commission Anniviers traite de l'article 8 qui sera corrigé dans le document et renvoyé à tous. Cet article prévoit notamment la mise en place d'une commission qui se réunirait deux à trois fois l'an afin d'analyser les dossiers de construction et d'attribuer le contingent selon les critères proposés à l'article 8.

Il faut être en adéquation avec le règlement des constructions. Jean-Albert Melly, président de la commission de construction et cadastre et Olivier Zufferey font le lien entre les deux commissions qui doivent travailler dans le même sens.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus